



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2021

Présents : MM. Andrieu - Chuppé – Febvay – Lacour – Plassart

Comité : M. Letellier

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

CLASSEMENT

Ville de SAINT GRATIEN : Stade Auguste DELAUNE NNI 955550301

La commission se rendra le jeudi 14 octobre à 20h00, 12, rue des Cressonnières pour classement de l'éclairage.

Ville de SAINT GRATIEN : Stade Robert LEMOINE NNI 955550201

La commission se rendra le jeudi 14 octobre à 20h45, 28, Pierre Curie 39 rue d'Orgemont pour classement de l'éclairage

Ville d'ERMONT : Stade Auguste RENOIR NNI 952190101

MM. FEBVAY et PLASSART se sont rendus le jeudi 07 octobre à 14h00, 12, rue du Syndicat pour classement du terrain.

Ville d'ERMONT : Stade Auguste RENOIR NNI 952190101

MM. FEBVAY et PLASSART se sont rendus le lundi 11 octobre à 20h00, 12, rue du Syndicat pour classement de l'éclairage.

RAPPEL



Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.